

El Anzuelo

LETTRE D'INFORMATION EUROPEENNE SUR LES PECHES ET L'ENVIRONNEMENT

VOL 5 • 2000 • ISSN 1464-6749

DANS CE NUMERO

2•3

Le point sur 2002

4•5•6

Zoom sur les projets de reconstitution

7•8•9

La scène européenne

10

Aides communautaires

11

Lettres

Rédactrice en chef: Clare Coffey de l'IPEE à Londres; assistante à la rédaction: Jodi Newcombe; maquette: édition (www.edition.co.uk). Cette lettre d'information bénéficie du soutien financier de la Esmée Fairbairn Charitable Trust.

Contributions: Euan Dunn (RSPB), Chris Poupard (EAA), Indrani Lutchman (Scales), Louise Heaps (WWF-UK)



IEEP London

Les opinions exprimées dans cette lettre d'information ne reflètent pas nécessairement celles des rédacteurs, des organisations de soutien ou de l'éditeur.



Frederik Ehrenstrom/Oxford Scientific Films

Le cabillaud
(*Gadus morhua*)

Sortir du management de crise

Clare Coffey

Rédactrice en chef

L'état actuel de nombreux stocks de poissons d'Europe nous indique clairement que tout ne va pas au mieux dans la gestion des pêches. Selon le Ministre de l'environnement au Royaume-Uni, 50 pour cent des navires de la CE pêcheraient, semble-t-il, des stocks qui, du point de vue biologique, sont inférieurs aux niveaux minimaux acceptables. Quant au cabillaud de la mer d'Irlande, la situation n'est guère encourageante ; en conséquence, un projet d'urgence pour la reconstitution des stocks a été mis au point par la Commission, en vertu duquel une attention nouvelle, ou du moins renouvelée, est portée sur une reconstitution des stocks active. L'enjeu, à présent, est de s'assurer que les stocks aient en effet la possibilité de se reconstituer correctement et que l'on saisisse l'opportunité de s'assurer que les méthodes de pêches dans l'ensemble sont compatibles avec les besoins à long terme de l'écosystème.

Bien entendu, il est toujours plus souhaitable et plus rentable d'éviter que ces situations ne se produisent. Les décideurs doivent poursuivre leurs efforts pour élaborer et appliquer des politiques qui placent les questions environnementales au coeur de la Politique commune de la pêche (PCP). L'objectif doit être d'assurer un soutien aux pêches et à l'aquaculture durables, dans le contexte d'un écosystème plus large. Pour ce faire, il s'agit d'adhérer plus étroitement aux principes de prévention et de précaution et nous attendons donc

avec grand intérêt une nouvelle proposition de la Commission relative à l'application du principe de précaution à la gestion des pêches.

Ces actions, ainsi que d'autres, doivent être traduites dans deux documents importants qui sont attendus dans les mois qui viennent. Le Plan d'action de la Commission pour la biodiversité des pêches est presque terminé et un document définitif devrait être approuvé par la Commission avant l'été. Dans un cadre plus large, la question concernant l'intégration des aspects environnementaux au sein de la politique sur la pêche fera l'objet d'une Stratégie d'intégration du Conseil, suite à l'engagement pris dans le Traité d'Amsterdam de promouvoir l'intégration.

Ces deux documents offrent une occasion unique de développer la politique et de contribuer à « verdier » la PCP, en particulier en réformant la partie consacrée à la préservation et à la gestion de cette politique qui, comme nous le rappelle la mise à jour, sera réexaminée en 2002. Le danger, toutefois, est qu'aucun de ces documents ne sera suffisamment ambitieux pour aborder les difficultés rencontrées. Il nous faudra surtout des objectifs et des programmes précis en vue de parvenir à des changements, ainsi que des indicateurs pour nous permettre d'évaluer les progrès. Les organismes environnementaux doivent s'assurer de contribuer par leur réflexion à ce processus, tant au niveau national qu'européen, de façon à ce que les deux documents énoncent vraiment un ordre du jour pour le changement.

La brume commence à se dissiper...

Clare Coffey
IEEP Londres

La réglementation actuelle sur l'aménagement et la préservation des pêches dans la CE est exprimée dans la Règle 3760/92 et les diverses Règles qui en découlent concernant, entre autres, les quotas, les mesures techniques de préservation, le suivi et la mise en application. La Règle de base 3760/92 a été adoptée en 1992. Elle exige que la Commission fasse un compte rendu sur la situation des pêches dans l'UE d'ici la fin de 2001 et sur la manière dont la réglementation a été mise en oeuvre jusqu'à présent. En se basant sur ce rapport, le Conseil décidera, avant le 31 décembre 2002, quels seront les ajustements nécessaires en vue d'améliorer son application.

A présent, la Commission a publié son rapport officiel sur les délibérations qui ont été entamées en mars 1998 (cf. encadré). Elle a également publié une étude de l'application de la Règle 3760/92, de 1996 à 1998; celle-ci indique que « le débat sur l'étude 2002 offre l'opportunité de commencer à aborder les enjeux futurs auxquels la PCP fera face au cours des prochaines années et les priorités stratégiques qui devront être prises ou renforcées ». A cette fin, la Commission a mis en relief plusieurs priorités:

- meilleure cohérence entre divers objectifs poursuivis par la PCP – y compris une mise en ordre plus précise entre des objectifs qui auraient tendance à se heurter, comme la préservation, l'efficacité économique et l'emploi ;
- prise en compte de la portée économique de la politique en examinant les questions de subventions et autres formes de soutien

gouvernemental et d'autres options possibles d'aménagement des pêches et leurs conséquences ;

- meilleure intégration des politiques sur l'environnement et les pêches – y compris une étude des mécanismes de la PCP afin de s'assurer que les questions environnementales sont abordées de façon adéquate ;
- amélioration des outils d'aménagement – comme l'élaboration d'objectifs et de stratégies d'aménagement, des politiques pour les rejets et des mesures de régularisation ;
- procédures plus responsables pour la prise de décision – en améliorant en particulier le niveau de transparence et en faisant davantage participer les parties concernées aux délibérations et à la prise de décision. L'aménagement doit également devenir plus souple de façon à répondre aux nombreux besoins locaux; et
- maintien de la portée externe de la PCP – en réalignant, en particulier, la politique de la Communauté sur les accords de pêche avec des pays tiers et en consolidant le rôle de la Communauté dans les organismes internationaux de la pêche.

Ces priorités seront prises en compte lorsque la Commission rédigera son rapport préliminaire sur l'étude 2002.

PROGRAMME PREVU

La Direction générale des pêches est actuellement en train de réunir les documents et les données nécessaires pour établir son rapport sur la situation des pêches dans l'UE. Il est prévu de finaliser l'étude de la Règle 3760/92 et de suggérer les questions et

'La Commission a mis en relief plusieurs priorités, en particulier l'amélioration des outils d'aménagement'

les idées qui pourraient être examinées dans le cadre de la réforme, au début de l'année prochaine.

Les propositions réelles de réforme de la Commission ne sont pas attendues avant la fin de l'année 2001, et les négociations bénéficient donc d'un an si l'on souhaite que les changements apportés à la réglementation sur la préservation et l'aménagement soient acceptés avant la fin de l'année 2002.

LE PROCESSUS D'INTEGRATION DIT « DE CARDIFF »: UN LEVIER POUR LE CHANGEMENT?

Le Conseil des Ministres de la pêche est actuellement chargé d'élaborer une stratégie sur l'intégration des questions environnementales au sein de la PCP (cf. El Anzuelo vol. 4). Cette stratégie fait partie du « processus d'intégration dit « de Cardiff » », qui a été promu aux cours de Sommets consécutifs de Chefs d'Etats et de gouvernements. Cette initiative est prise en réponse au nouveau Traité de la Commission qui s'engage à promouvoir un aménagement durable.

On prévoit de soumettre la stratégie sur les pêches au Conseil ou Sommet européen en l'an 2000; elle sera également réexaminée au cours du Sommet qui aura lieu en juin 2001, sous la Présidence suédoise du Conseil. L'élaboration de la stratégie sur les pêches est actuellement assurée par le Portugal qui détient la Présidence jusqu'à la fin juin 2000. Il prévoit de débattre la stratégie au cours de la réunion du Conseil en juin.

Actuellement, cette stratégie ne suscite guère d'enthousiasme. Pourtant, le processus dit « de Cardiff » devrait offrir une grande opportunité de créer un ordre du jour étendu et coordonné pour « verdier » la PCP à moyenne et longue échéance, ainsi que pendant la réforme de la Règle 3760/92 en 2002.

● RESULTAT DES DELIBERATIONS POUR L'ETUDE DE LA PCP PAR LA COMMISSION

Le rapport de la Commission sur les délibérations des parties concernées par la PCP (COM(2000)14) a été publié en janvier 2000. En tout, trente réunions ont eu lieu entre 1998 et 1999. Les nombreuses parties consultées estiment que « bon nombre d'éléments de la PCP ont besoin d'être examinés, modifiés ou même entièrement changés ».

Dans son résumé des délibérations, la Commission souligne les points suivants:

- Accès aux eaux littorales – pratiquement aucun pays n'a demandé la suppression de la restriction d'accès aux bandes côtières et quelques uns (le Royaume-Uni, l'Irlande et le Portugal) ont demandé que les dispositions concernant les bandes côtières soient renforcées.

- Coopération internationale et accords de pêche avec des pays tiers – y compris des appels lancés en faveur d'une plus forte participation de la Communauté dans les organismes internationaux. Dans le cas des accords de pêche bilatéraux, l'opinion des pays du nord et des pays du sud est divisée, les pays du sud demandant souvent l'extension des accords.

- Politique méditerranéenne – des règles imposables à tous les navires qui pêchent dans la région ont été

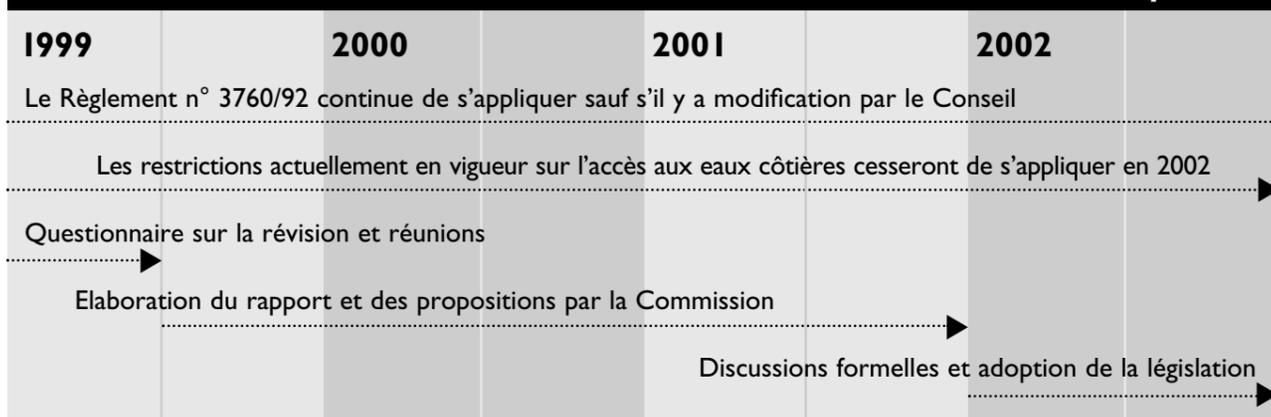
demandées, ainsi qu'un renforcement de la politique internationale de la Communauté. Certains organismes espagnols ont préconisé un mode d'action « régional » pour la Méditerranée, y compris des programmes pour une réduction de l'activité de pêche dans la région (MAGP – programmes d'orientation pluriannuel de la CE).

- Prise de décision – l'opinion a fortement été en faveur d'une plus grande transparence et participation dans la procédure de prise de décision. La demande pour une « régionalisation » a reçu l'appui du Royaume-Uni, de la Finlande, de la Suède et de l'Irlande, mais l'Espagne et la France ont exprimé quelques doutes.

- Autres questions soulevées – demande pour une réglementation de la pêche de loisir et inquiétudes à propos des conséquences possibles de l'agrandissement de l'UE.

Dans l'ensemble, la Commission a été satisfaite du résultat des réunions qui ont permis à de nombreuses personnes de participer aux délibérations. Ces réunions leur ont offert l'opportunité, en particulier, de soulever des questions locales et régionales qui font rarement l'objet d'un débat dans les institutions communautaires.

● ECHEANCE POUR LA REVISION DU REGLEMENT NO 3760/92



Projets de reconstitution



des stocks pour les pêches dans l'atlantique du nord-est

Dans le cadre de l'aménagement des pêches de la CE, le rôle des projets de reconstitution des stocks halieutiques a été mis en évidence par le Conseil des pêches en Décembre, lorsque les Ministres ont demandé qu'un projet soit mis en place en vue de reconstituer les stocks de cabillaud en état critique dans la mer d'Irlande (cf. encadré ci-contre). En conséquence, la Commission a dû consacrer un temps considérable à concevoir les éléments appropriés d'un tel projet en se fondant sur la participation de représentants de l'industrie de la pêche et des Etats membres concernés.

Les projets de reconstitution des stocks halieutiques peuvent et doivent jouer un rôle important pour aider à stopper la baisse actuelle de nombreux stocks de poissons parmi les plus importants d'Europe. Toutefois, ils devraient être élaborés, si possible, dans un cadre approprié, entre autres, en fonction de principes et d'objectifs directeurs plutôt qu'en adoptant un mode d'action ad hoc et réactionnel. Par conséquent, l'article de Indrani Lutchman présenté ci-après explore le concept plus large des projets de reconstitution des stocks en cernant les éléments clés qui devraient couramment être pris en compte lors de leur élaboration, puis de leur mise en oeuvre.

Indrani Lutchman
Expert-conseil en pêche

L'attention continue d'être centrée sur la durabilité des stocks halieutiques dans l'Atlantique du Nord-Est, à l'approche de l'étude officielle de la PCP. Au cours de la Réunion interministérielle sur l'intégration des pêches et de l'environnement, à Bergen en 1997, les Ministres de la mer du Nord et le Commissaire européen ont constaté la situation désastreuse des stocks halieutiques dans la région et se sont engagés à élaborer des projets de reconstitution des stocks en vue de maintenir l'intégrité des écosystèmes. Aux Etats-Unis, les projets de reconstitution des stocks font déjà partie intégrante des stratégies d'aménagement des pêches, dont l'objet est qu'ils atteignent à nouveau des niveaux sains.

Depuis 1997, ces projets de reconstitution des stocks font l'objet de bien des débats en Europe, quant à ce qu'ils peuvent impliquer. Au vu de la grande diversité des pêches dans l'Atlantique du Nord-Est, cet article laisse entendre qu'il n'existera pas de schéma directeur

unique qui convienne à toutes. Ces projets devront au contraire être distincts par type de pêche en fonction de leur caractère écologique, culturel et économique et des objectifs spécifiques fixés pour la pêche.

ELEMENTS DES PROJETS DE RECONSTITUTION DES STOCKS HALIEUTIQUES

Jusqu'à présent, le débat sur les projets de reconstitution des stocks a été axé sur deux éléments: une stratégie technique favorisée principalement par les défenseurs de l'environnement et fondée sur l'utilisation de zones de capture interdite; et une stratégie institutionnelle favorisée principalement par l'industrie de la pêche, dans le but de concevoir la « régionalisation » de l'aménagement des pêches. Des précisions restent à clarifier, mais il ne fait aucun doute que pour réussir, les projets de reconstitution des stocks devront en fait comporter à la fois des éléments techniques et des éléments institutionnels, en se basant sur des objectifs précis conçus par les parties concernées dans chaque type de pêche.

Objectifs

Dans toute prise de décision, une phase fondamentale est de fixer des objectifs, exercice auquel toutes les parties concernées par ce processus doivent contribuer. Les parties concernées sont à la fois ceux pour qui les conséquences de la prise de décision présentent un intérêt (pêcheurs, groupes pour la préservation de la nature et les membres du public soucieux des ressources naturelles, etc.) et ceux capables d'influer sur le degré de son succès (les pêcheurs, une fois de plus – qui soutiennent ou enfrennent la réglementation, les décideurs, etc.).

Il est peut-être difficile de fixer des objectifs dans l'Atlantique du Nord-Est, en raison des attentes très diverses de chaque partie concernée. Il se peut que les scientifiques ou les écologistes souhaitent protéger les rassemblements de poissons reproducteurs, par exemple, tandis que ceux qui s'intéressent au développement socio-économique souhaitent peut-être protéger les moyens d'existence des communautés de pêcheurs. Leurs objectifs semblent tout à fait différents, mais ils reposent pourtant tous sur des principes fondamentaux d'une utilisation durable. Les parties concernées peuvent ainsi parvenir à une entente en recherchant leurs objectifs et priorités communs et en faisant preuve de souplesse à l'égard de leurs priorités clés.

Stratégie institutionnelle

La stratégie institutionnelle détermine ceux qui doivent participer au processus d'aménagement et la manière dont ils doivent agir entre eux et exécuter leur tâche. Bien que toutes les parties concernées puissent contribuer à l'élaboration de projets de reconstitution des stocks halieutiques, seules quelques unes participeront directement à leur mise en oeuvre.

Il est presque certain que la conception de ces projets nécessitera la formation de nouveaux partenariats entre le gouvernement et les diverses parties concernées par la pêche. Les projets qui seront conçus en association avec les habitants de la région en tenant compte de leurs connaissances approfondies des conditions locales seront bien plus susceptibles de réussir que la législation élaborée dans des ministères « lointains ». Les rôles adoptés doivent être fondés sur les aptitudes respectives des différentes parties concernées dans chaque zone. L'unité d'aménagement locale variera selon la région en fonction de la répartition des stocks halieutiques et des administrateurs potentiels. Il se peut qu'une communauté locale soit un partenaire approprié pour l'aménagement de certains stocks de crustacés immobiles, par exemple, mais une association régionale (ou même nationale) des pêches peut être un partenaire qui convienne à la pêche en mer qu'exercent des pêcheurs provenant de nombreuses zones.

En outre, un mode d'action intégré et interdisciplinaire sera nécessaire. Les concentrations de ressources essentielles (renouvelables et non renouvelables) se chevauchent à divers endroits dans l'Atlantique du Nord-Est, ce qui entraîne des interactions entre les exploitants. Afin d'être efficaces, les projets de reconstitution des stocks halieutiques nécessiteront que des activités complémentaires soient intégrées et que les activités non compatibles soient évitées, isolées (c'est-à-dire, entreprises en des lieux différents) ou rendues compatibles (McGlade et al, 1997).

Stratégie technique

Un projet de reconstitution des stocks doit comprendre plusieurs mesures techniques. La meilleure combinaison dépendra d'un certain nombre de caractéristiques physiques/ géographiques et biologiques de la pêche. Il est

difficile de prévoir les mesures qui seront les meilleures, mais elles pourront être améliorées progressivement en cours de projet en fonction des résultats obtenus. Ces résultats dépendront à leur tour de la pertinence des procédures de suivi et d'évaluation.

Les projets de reconstitution des stocks doivent être axés sur des éléments clés du cycle de vie des espèces de poissons et des écosystèmes. En ce qui concerne la majorité des pêches dans l'Atlantique du Nord-Est (comme le cabillaud de la Mer du Nord), la surexploitation des repeuplements a entraîné une exploitation excessive des stocks juvéniles. Un objectif pourrait être de permettre à un plus grand volume de poissons immatures d'atteindre l'âge de reproduction. Il s'agirait fondamentalement de pêcher le poisson de manière plus sélective, en appliquant des mesures pour protéger à la fois les concentrations de poissons immatures et les poissons juvéniles solitaires. Pour ce faire, les mesures énoncées ci-après pourraient être mises en oeuvre:

- fermeture permanente de zones, afin de protéger un ensemble d'écosystèmes fragiles ;
- fermeture temporaire de zones, afin de sauvegarder des concentrations de poissons juvéniles; et
- mesures techniques de préservation des pêches, afin d'améliorer la sélectivité des engins de pêche.

La bonne mise en oeuvre de ces mesures dépendra des systèmes de régularisation et de mise en application et, dans bon nombre de cas, d'une réduction de l'activité de pêche dans son ensemble appliquée à ces pêches.

A longue échéance, pour assurer le succès des projets de reconstitution des stocks, un mode d'action plus souple ou « adaptable » à l'aménagement sera nécessaire. Par cette méthode, on reconnaît qu'il peut être difficile de prévoir le résultat d'actions d'aménagement différentes pour des ressources aussi complexes et variables que les écosystèmes des pêches. Face à cette complexité, les partenaires dans l'aménagement devraient faire le suivi de leurs nouvelles stratégies, en retenant les enseignements acquis de leur expérience plutôt que de se trouver « bloqués » par des méthodes d'aménagement rigides.

CONCLUSIONS

Les composants d'un projet de reconstitution des stocks halieutiques devraient être déterminés en fonction du caractère temporel, spatial et géographique de la pêcherie et en fonction de ses aspects culturels, économiques et sociaux. Afin de réussir, ces projets dépendront de l'intégration de la préservation des pêches et d'objectifs environnementaux marins plus larges pour l'Atlantique du Nord-Est. Les projets qui ont le plus de chance de réussir sont ceux qui auront des objectifs précis, seront basés sur des connaissances locales et scientifiques intégrées, et élaborés en association avec les parties concernées. Les projets conçus de cette façon auront également l'appui des parties concernées principales (les pêcheurs) et seront par conséquent réalisables de manière tout à fait pratique.

REFERENCES

Mc Glade, J.M., Price, A., Klaus, R. et Metuzzals, K. 1997. Projets de reconstitution des stocks halieutiques dans l'écosystème de la mer du Nord, se référant plus spécifiquement au cabillaud, à l'églefin et au carrelet. Rapport au WWF UK.

'Bien que toutes les parties concernées puissent contribuer à l'élaboration de projets de reconstitution des stocks halieutiques, seules quelques unes participeront directement à leur mise en oeuvre'

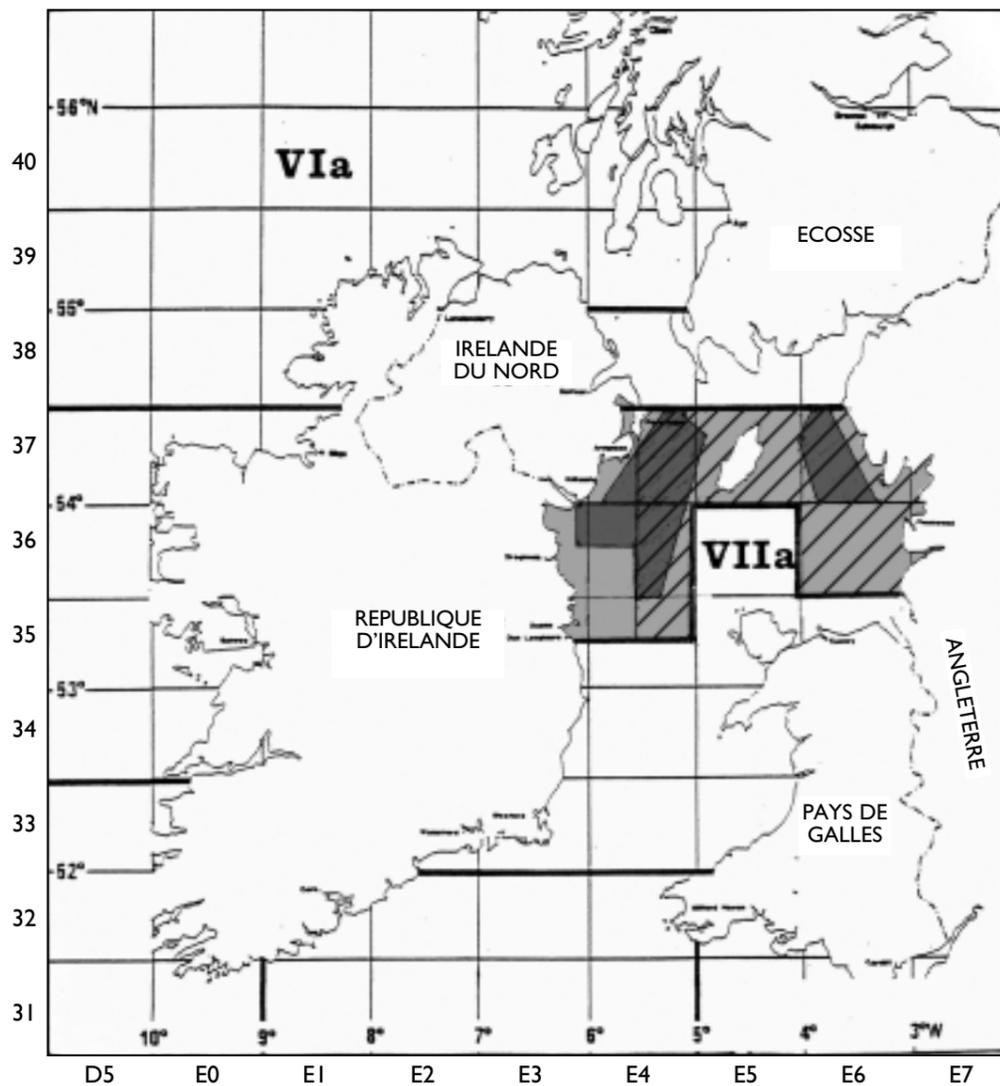
Chaluts de fond, filets maillants, trémails, filets emmêlés ou équivalents, et crochetage interdits.

CEPENDANT

Utilisation de chaluts de fond de 70-99 ou 80-99mm autorisée avec des mailles de 300mm maximum.

ET

Chaluts à perche permis à condition d'utilisation de mailles 80mm minimum pour le poisson plat ou de 16-31mm (pour permettre aux pêcheries de crevettes cotières de continuer).



Du 14 Feb 2000 jusqu'au 1 May 2000

RECONSTITUTION DES STOCKS DE CABILLAUD EN MER D'IRLANDE

Au cours de la réunion du Conseil des pêches en décembre 1999, les Ministres ont exprimé le besoin urgent de concevoir et mettre en oeuvre un projet visant à soutenir la reconstitution des stocks de cabillaud en mer d'Irlande. Leur souci à ce propos découlait des conseils scientifiques fournis par le CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer), qui révélaient que la biomasse du stock reproducteur était bien inférieure aux niveaux de précaution proposés et prévoyaient qu'à court terme cette biomasse baisserait encore sérieusement pour atteindre les plus bas niveaux jamais enregistrés. Le CIEM recommandait,

par conséquent, que « le niveau de mortalité du cabillaud dû à la pêche devrait être ramené au plus bas niveau possible en l'an 2000 » et ce, accompagné d'un projet de reconstitution des stocks de reproducteurs.

La Commission a répondu en organisant des réunions de concertations avec des directeurs de pêcheries, des représentants de l'industrie et des scientifiques de tous les Etats membres, qui ont des quotas sur le cabillaud dans la région. Elle s'est ensuite servie des pouvoirs dont elle dispose en vertu de l'article 15(1) de la Règle 3760/92 pour adopter une mesure d'urgence. En conséquence,

certain lieux de la mer d'Irlande ont été fermés à la pêche au cabillaud, afin de permettre au plus grand nombre possible de se reproduire entre la mi-février et la fin avril. Parallèlement, et en raison du caractère différent des pêches en mer d'Irlande, cette fermeture a pour objet de minimiser les conséquences négatives sur d'autres pêcheries ciblant le homard de Norvège, les crevettes et le poisson plat.

On prévoit que ces mesures techniques seront seulement les premiers éléments d'un projet de reconstitution des stocks et d'autres mesures seront prises ultérieurement en temps voulu.

Protéger les Jeunes Poissons dans la Mer

Dans un rapport récent de l'Irlande intitulé « Protéger les jeunes poissons dans la mer », il est demandé à tous les pêcheurs en Union européenne d'accepter le fait que des mesures de préservation sont nécessaires pour protéger les stocks halieutiques. Rédigé en collaboration avec des pêcheurs irlandais, ce rapport permet au ministère de la Marine (Department of the Marine) de soumettre son point de vue en Europe. Il recommande que cinq grandes mesures supplémentaires de préservation soient prises, entre autres, des mailles de filet plus grosses, une longueur maximale pour les filets maillants et des zones fermées pour le frai.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: M. Michael Keatinge, Fisheries Development Executive, BIM (Conseil des pêches de la mer d'Irlande), PO Box 12, Crofton Road, Dun Loaghair, Co Dublin, Irlande; tél.: +35 31 284 1544 poste 235; fax: +35 31 284 1123; email: CFP@bim.ie; http://www.bim.ie

Gestion des pêches dans la mer Baltique

Dans un rapport récent, un spécialiste du Groupe de travail pour les pêches de l'IUCN exprime certaines inquiétudes à propos de la gestion des pêches dans la mer Baltique. Le rapport recommande qu'une action soit prise dans l'immédiat en vue d'empêcher la surexploitation et de s'assurer que les pêches soient gérées conformément à l'approche de précaution.

Le Groupe a découvert que la pollution sous forme de la fois d'eutrophisation et de polluants avait des conséquences majeures pour l'écosystème de la Baltique, les niveaux actuels de pollution ne pouvant pas durer et posant un danger possible à la sécurité alimentaire.

Le rapport accueille favorablement le Programme d'action 21 pour la Baltique, mais il conseille que d'autres actions à court terme soient prises, afin d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques. Le Groupe insiste sur le rôle important que jouent le suivi et la mise en application et, de ce fait, recommande qu'une étude soit menée pour évaluer les niveaux de qualité et d'efficacité des suivis de la pêche dans la Baltique.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Ms Despina Symons, GSEUD (Groupe spécialiste européen pour un usage durable) Fisheries WG Secretariat, c/o BECD (Bureau européen pour la conservation et le développement), rue de la Science 10, 1000 Bruxelles, Belgique; tél.: +32 2 230 22 28; fax: +32 2 230 26 39; email: esusg@skynet.be



Le crabe violoniste (*Uca tangeri*): montre sa pince dans le sud du Portugal

PRESERVATION DES CRABES VIOLIONISTES AU PORTUGAL

D'après un article paru dans le *New Scientist* (19/2/2000), une étude faite par l'Institut supérieur de psychologie appliquée à Lisbonne a révélée que les crabes violonistes (*Uca tangeri*), sur la côte au sud du Portugal, sont en danger, car les pinces de ces crabes sont un mets fort apprécié localement.

Les pêcheurs cassent la grosse pince unique des mâles, puis relâchent les crabes à la mer. Les mâles se servent de leur pince pour attirer les femelles ou se défendre. Bien que la pince repousse

finalement, les crabes amputés sont fort désavantagés. En conséquence, les populations de crabes violonistes sont en baisse dans les zones où les pinces sont récoltées.

L'Institut projette de soumettre ses conclusions au département local des pêches à Ria Formosa, qui envisagera des contrôles sur les récoltes de pinces, en vue de protéger les crabes.

Pour toute information complémentaire, veuillez adresser à: Rui Oliveira, ISPA, Rua Jardim do Tabaco, 34, 1149-040 Lisbonne, Portugal; http://www.ispa.pt

Écloserie Cornouailles pour les homards

La construction de la première écloserie indépendante, commerciale et à but non lucratif en Grande-Bretagne, doit être terminée en mai cette année, en Cornouailles. Cette initiative a été prise par le Comité des pêches en mer (Sea Fisheries Committee) (SFC), afin de faire revenir les stocks de homards dans la région du sud-ouest de l'Angleterre. Un certain nombre de sociétés qui parrainent ce projet, ainsi que l'Union européenne, ont assuré un appui financier de 450 000 livres sterling.

Les pêcheurs de Cornouailles

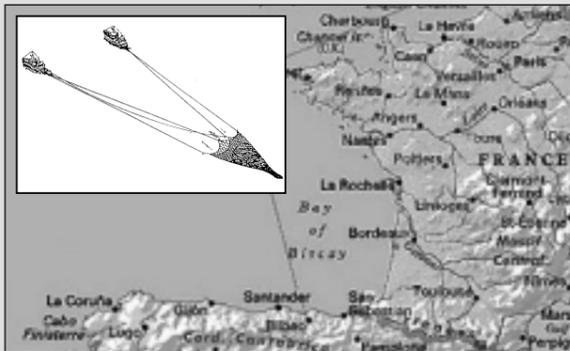
pourront soutenir le projet en faisant don de homards femelles pour la reproduction et en aidant également le CSFC à identifier des lieux appropriés où les homards juvéniles pourront être relâchés. Dix pour cent de ces jeunes homards de 60mm de long qui naissent dans l'écloserie seront micro-étiquetés, puis suivis, afin d'établir une base de données sur leur croissance et leur dispersion.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: M. Edwin Derriman, Chief Fishery Officer, Cornwall Sea Fisheries Committee, Old Bonded Warehouse, Quay Street, Penzance, Cornwall TR18 4BD, Royaume-Uni; tél.: +44 1736 369 817; fax: +44 1736 331 020; email: seafisheries@seafisheries.fsnet.co.uk

Rapport de TRAFFIC « Passage à travers les mailles du filet »

Dans un rapport récent, TRAFFIC, Programme de suivi du commerce de la faune et de la flore du WWF et de l'IUCN, demande la mise en oeuvre d'un projet de reconstitution des stocks sur 10 ans pour l'espadon et le thon rouge. Ce projet aurait pour but de réduire jusqu'à 25 pour cent les quotas sur la pêche et d'empêcher une surexploitation des zones fragiles de l'océan.

Des études qui ont été faites sur les lieux de débarquement espagnols ont révélé que 83 pour cent du thon rouge pris en Méditerranée et



Les chaluts boeuf

LES DAUPHINS DE LA BAIE DE BISCAYE

D'après le Centre de recherche des mammifères marins (CRMM) à La Rochelle, plus de quatre cents cétacés ont été retrouvés morts le long de la côte dans la Baie de Biscay, en février dernier. Ces chiffres ne seraient, en fait, qu'une première estimation, car des milliers meurent chaque année dans la Baie après avoir été capturés en mi-profondeur par des chaluts boeuf servant à pêcher les anchois.

Les dauphins sont souvent mutilés lorsqu'on désire les relâcher des filets. Il se peut aussi qu'on les évalue pour s'assurer qu'ils coulent au fond de la mer plutôt que de flotter sous l'oeil des organismes de contrôle. Le CRMM aimerait mener une étude évaluant l'effet du chalutage sur les cétacés dans la Baie, afin de déterminer l'ampleur du problème. Ils estiment qu'environ 80 pour cent des dauphins morts sont actuellement dus à des captures accidentelles par

des engins de pêche, ce pourcentage représentant le nombre de carcasses retrouvées qui présentent des signes évidents de capture accidentelle. Entre temps, les pêcheurs soutiennent que seulement 20 pour cent des dauphins morts sont dus à la pêche.

Le CRMM n'en tient pas les pêcheurs responsables, mais les consommateurs conscients des prix et un gouvernement apathique. Noël Mamère, Député des Verts en Gironde, demande un moratoire de 10 ans pour les chaluts boeuf dans la partie sud du golfe de Gascogne, à partir d'Arcachon jusqu'à La Corogne en Espagne; et la mise en application de contrôles sur tous les types de méthodes de pêche.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Anne Collet, Centre de recherche sur les mammifères marins (CRMM), Institut de la mer et du littoral, Port de minimes, 17000 La Rochelle; tél.: +33 5 46 44 99 10; fax: +33 3 46 44 99 45; email: acollet@univ-lr.fr

plus de la moitié de ceux pris en Atlantique étaient de taille inférieure au minimum fixé par la Commission internationale pour la préservation des thons de l'Atlantique. TRAFFIC affirme que la récolte continue de poissons n'ayant pas atteint la taille légale met en danger la viabilité future de ces pêches.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Caroline Raymakers, TRAFFIC Europe; tél.: +32 2 343 82 58; fax: +32 2 343 25 65; email: craymakers@traffic-europe.com; http://www.traffic.org

Perspectives pour l'aquaculture

On prévoit une augmentation du rendement et de l'emploi dans le secteur de l'aquaculture, malgré des préoccupations environnementales croissantes. Ce message clé a été exprimé par Franz Fischler, Commissaire aux pêches, qui a pris la parole lors d'une conférence de PESCA sur « L'avenir de l'aquaculture en

Europe ». Les difficultés concernant la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement pourraient être résolues en améliorant le niveau de qualité de la gestion sur place, en élaborant des projets de gestion intégrés plus larges pour les zones côtières et rurales, et en créant de nouvelles technologies.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Mme Chiara Gariazzo, Communication and Information Unit, Direction générale des pêches, Commission des Communautés européennes; tél.: +32 2 299 9255; fax: +32 2 299 9255; email: chiara.gariazzo@cec.eu.int

Modification des poissons

Purdue University, en Indiana, USA, a créé un modèle d'avertissement concernant les dangers potentiels d'une introduction de poissons génétiquement modifiés (GM) à l'état sauvage.

Les chercheurs ont découvert que chaque poisson modifié a atteint sa maturité sexuelle plus rapidement que le poisson normal et a produit davantage d'oeufs. En outre, en utilisant la variation naturelle des tailles, ils ont découvert que les mâles GM plus larges avaient tendance à attirer quatre fois plus de femelles que leurs rivaux plus petits. Cependant, seulement deux tiers des poissons ainsi modifiés ont survécu jusqu'à l'âge de reproduction par rapport aux poissons à l'état sauvage. Par conséquent, le gène hormonal de croissance pourrait faire diminuer progressivement la population qui finirait par s'éteindre.

A l'aide d'un modèle informatique et en incluant dans la recherche les situations où le poisson transgénique est resté plus gros à l'âge de reproduction, ce qui pourrait être le cas du saumon, les chercheurs ont découvert qu'une population de 60 000 poissons à l'état sauvage ont disparu en 40 générations. Même un seul poisson GM pourrait avoir le même effet; cette probabilité reste faible, toutefois, en raisons des circonstances stochastiques. Au Canada et en Nouvelle-Zélande, des biologistes font des expériences avec le saumon modifié de façon similaire. Même si personne encore n'a lancé de production commerciale destinée aux consommateurs, deux entreprises commerciales au moins en ont commencé la transformation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Dr William M. Muir, Professor of Genetics, Department of Animal Sciences, Purdue University, W. Lafayette, IN 47907, USA; email: bmuir@purdue.edu; tél.: +1 765 494 8032; http://www.ansc.purdue.edu/faculty/muir.htm

Réformer le marché des produits piscicoles

Des réformes pour le régime de commercialisation des pêches en Union européenne ont été approuvées en décembre 1999. Les nouvelles règles visent à contribuer à la gestion responsable des ressources halieutiques, en particulier, en encourageant les pêcheurs à pêcher uniquement ce qui peut être vendu et en procurant de meilleures informations de base aux consommateurs. Elles renforcent le rôle des Organismes producteurs et encouragent de meilleures liaisons entre les secteurs de la capture, de la transformation et du commerce de détail.

L'Organisation commune du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture fait partie intégrante de la Politique commune de la pêche (PCP). Son but est d'appliquer des normes de commercialisation dans tous les pays de l'Union européenne; faciliter la mise en place d'Organisations officielles des producteurs; instituer un système de soutien des prix pour les produits; et créer un régime pour le commerce entre l'Union européenne et des pays tiers.

Ces changements récents ont été apportés en réponse à plusieurs facteurs, dont le souci exprimé au sujet de la déplétion des stocks halieutiques; le changement des habitudes des consommateurs; et la forte dépendance croissante de l'Union européenne pour les importations.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Mme Chiara Gariazzo, Communication and Information Unit, Direction générale des pêches, Commission des Communautés européennes; tél.: +32 2 299 9255; fax: +32 2 299 9255; email: chiara.gariazzo@cec.eu.int

Le Marine Stewardship Council introduit un étiquetage

Le Marine Stewardship Council est sur le point d'introduire le premier étiquetage de produits de pêche MSC: il s'agit de la langouste australienne et du hareng de la Tamise. Cet étiquetage forme le noyau de la mission MSC, qui consiste à informer les consommateurs de la pêche durable et promouvoir la marque MSC de produits durables.

Comme MSC l'admet, cet étiquetage ne réussira que si la demande en est exprimée par les consommateurs.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à: Secretariat, The Marine Stewardship Council, 119 Altenburg Gardens, London SW11 1JQ, Royaume-Uni; tél: +44 20 7 350 4000; fax: +44 20 7 350 1231; email: Secretariat@msc.org; http://www.msc.org

L'Union européenne accepte les réductions des quotas sur le poisson

Les négociations annuelles concernant les nouveaux Totaux admissibles de capture (TAC) pour l'an 2000 ont eu lieu en décembre 1999. Pour la majorité des stocks de la Communauté, les TAC ont été ramenés au-dessous des niveaux de 1999, les eaux entourant les îles Britanniques étant assujetties aux réductions les plus grandes (cf. également l'Article principal). Cet accord a néanmoins été critiqué par certains groupes

environnementaux pour ne pas refléter entièrement les recommandations de l'ICES et de la Commission.

La partie la plus contestée des négociations sur les TAC concernait les anchois, la Commission et la Présidence du Conseil insistant tous les deux sur une réduction de 85 pour cent des stocks dans la Baie de Biscay. Selon les journaux, un ministre français en colère a réagi vivement en quittant la salle de réunion. Toutefois, un compromis a finalement été atteint, selon lequel les TAC actuels seront maintenus pendant six mois jusqu'à ce que d'autres évaluations scientifiques soient entreprises.



Keith Ringbald/Oxford Scientific Films

Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*): remonte les cours d'eau

ANEMIE INFECTIEUSE DU SAUMON

Chris Poupard
EAA

En raison de l'apparition récente d'une maladie nommée l'«Anémie infectieuse du saumon» en Ecosse, des centaines de milliers de saumons d'élevage ont dû être tués, ce qui a entraîné des pertes d'emploi importantes.

Cette maladie aurait été introduite en Ecosse en raison de mouvements illicites de poissons vivants. La politique d'autorégularisation du Scottish Office pour l'industrie du saumon d'élevage a été tenue pour responsable en partie de cette situation. L'industrie du saumon d'élevage a demandé un dédouanement et le déclassement de cette maladie de façon à ce qu'elle ne figure pas sur la Liste I qui exige la

mise en quarantaine et la destruction obligatoire des stocks, mais de nouvelles preuves montrent que ce virus a été détecté chez les anguilles, la truite de mer, la truite brune et la truite arc-en-ciel à l'état sauvage.

La CE et la Norvège sont toutes les deux signataires d'une résolution internationale (la résolution d'Oslo), régie par le traité de l'Organisation pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord (OCSAN), et se sont engagées à « minimiser le risque de transmission de maladies et parasites aux poissons à l'état sauvage ».

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à: Gabriella Bianca, European Angler's Alliance, 2 rue Francart, 1050 Brussels, Belgium; tél: +35 2 502 0494; email: gabriella@skynet.be

Comment empêcher les captures accidentelles de fulmars

Euan Dunn
Marine Policy Officer, RSPB
Compte tenu de la baisse progressive des stocks halieutiques dans les hauts fonds des mers européennes, la pêche à la palangre s'étend partout vers des eaux plus profondes. Des navires espagnols et norvégiens manient la palangre le long du plateau de l'Atlantique afin de capturer le cabillaud, le colin, la lingue et le brosmme. Les navires de pêche à la palangre islandais et des îles Féroé pêchent dans leurs propres eaux plus au nord. La pêche à la palangre est une méthode relativement sélective qui n'affecte guère le fond de la mer. Elle peut toutefois occasionner des captures accidentelles importantes d'oiseaux de mer.

Au Royaume-Uni, la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) a, de ce fait, entrepris une étude importante visant à établir combien d'oiseaux de mer étaient capturés par les navires de pêche à la palangre nordiques et évaluer les méthodes qui permettraient de remédier à la situation. L'associé norvégien du RSPB, BirdLife International (NOF) et le Joint Nature Conservation Committee (JNCC) du Royaume-Uni se sont associés pour mener à bien l'étude. Elle a duré deux ans au cours desquels des observateurs ont été placés par NOF sur les navires de pêche à la palangre en mer de Norvège.

La Norvège possède plus de soixante grands navires de pêche à la palangre au large des côtes et des centaines de navires plus petits le long des côtes. Chaque navire au large des côtes place entre 30 000 et 40 000 hameçons garnis d'appât par jour sur des lignes qui peuvent atteindre plusieurs kilomètres de long. A mesure que les lignes sont déployées, les oiseaux de mer dérobent l'appât au vol avant qu'il ne coule, se font prendre par inadvertance et se noient. Les recherches entreprises par le Norwegian Institute of

Marine Research (Bergen) montrent que la perte d'appât encourue réduisait le rendement de la pêche; les défenseurs des oiseaux et l'industrie de la pêche ont donc tous les deux avantage à trouver des solutions.

L'étude du RSPB a révélé que les oiseaux capturés en Atlantique nord par les navires de pêche à la palangre sont presque tous des fulmars. On estime que chaque année 50 000 à 100 000 fulmars sont victimes des flottilles de Norvège, d'Islande et des îles Féroé, et probablement bien davantage. Ceci ne menace pas directement les fulmars d'une baisse ou d'extinction, car leur nombre a augmenté ces dernières décennies. L'étude montre néanmoins comment réduire le nombre de captures accidentelles par de simples moyens, en plaçant les lignes sous l'eau, par exemple, hors de vue des oiseaux qui cherchent à se nourrir. En vertu de l'initiative 1999 de la FAO, il est également demandé que ces mesures soient prises pour élaborer des Plans nationaux d'action (PNA), en vue de réduire la capture accidentelle d'oiseaux de mer due à la pêche à la palangre.

Le RSPB et BirdLife International insisteront pour que les pays où des difficultés ont clairement été identifiées adoptent des PNA. Il est prévu que les pays membres de la FAO présentent des rapports sur les progrès accomplis, d'ici février 2001. Ces rapports comprendront une évaluation du besoin de mettre en oeuvre des PNA dans leurs eaux et pour leurs flottilles de pêche. La pêche à la palangre dans les eaux communautaires et en territoires étrangers exige également que la Communauté européenne, l'Espagne, le Royaume-Uni et la France examinent ces plans d'action de la FAO.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à: Euan Dunn, Marine Policy Officer, RSPB, The Lodge, Sandy, Beds, SG19 2DL, Angleterre, Royaume-Uni; tél.: +44 1767 680551; fax: +44 1767 692365; email: euan.dunn@rspb.org.uk

Indicateurs de changement

La dernière série des Principes directeurs de la FAO pour des pêches responsables (numéro 8) a été publiée. Elle porte sur les « indicateurs pour le développement durable des pêches de capture marines ». Ces principes volontaires expliquent qu'un système plus large d'indicateurs est nécessaire, y compris des indicateurs se rapportant à des changements écologiques, économiques, sociaux et institutionnels.

Plusieurs cadres pour la conception et l'organisation d'indicateurs sont examinés et plusieurs difficultés éventuelles sont identifiées, comme les besoins en données, le rapport coût/efficacité, les besoins institutionnels, le renforcement des capacités et la coordination.

Pour le rapport, se référer à: <http://www.fao.org/ifa/agreem/codecond/gdlines/guide8/guide8.asp>; ou email le Service des pêches de la FAO: FIPL-inquiries@fao.org

Biodiversité et politique des pêches de l'Union européenne

Un nouveau projet WWF-UK a pour but de promouvoir et élaborer des stratégies visant à intégrer les questions de biodiversité dans la politique des pêches de l'Union européenne. Ce projet, financé par la Commission européenne et Oak Foundation, a pour objet de cerner des objectifs communs et des solutions communes en matière de politique au cours de plusieurs ateliers d'une journée portant sur:

- Les structures institutionnelles, le 15 mars 2000, à Göteborg ;
- Les subventions et les primes d'encouragement, en mai 2000, à Londres; et
- La manière d'envisager l'écosystème, en mai 2000, à Barcelone.

Les résultats du projet constitueront la base des recommandations faites à la Direction générale pour l'environnement visant à l'intégration des questions concernant la biodiversité dans la politique des pêches de l'Union européenne.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: Louise Heaps, Marine Fisheries Officer, WWF-UK; fax: +44 1483 426 444; email: lheaps@wwfnet.org

Restriction de la pêche au lançon

La CE a pris une décision sur un an de fermer 20 000 kilomètres carrés

de lieux de pêche au lançon, à partir du centre du Northumberland, en Angleterre, vers le nord, incluant le littoral en bordure des Grampians en Ecosse, et ce, en vue de protéger d'importantes colonies d'oiseaux de mer. La Commission européenne propose également de prolonger cette fermeture d'une période de deux ans.

Le Danemark capture la plus grande partie du million de tonnes du quota sur les lançons pour la mer du Nord, cette capture étant par la suite réduite en farine et huile de poisson. Toutefois, les lançons offrent aussi une source alimentaire importante pour les populations de nombreux oiseaux de mer, comme la mouette tridactyle, le perroquet de mer et le fou de Bassan, tout comme pour les poissons comme le cabillaud et le maquereau.

La fermeture des lieux de pêche au lançon offre une excellente opportunité d'évaluer le lien qui existe entre la pêche « industrielle » et le succès de reproduction des oiseaux de mer. Si les résultats sont positifs, l'introduction d'autres fermetures du même genre seront peut-être envisagées ailleurs.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à: M. Simon Waterfield, Fisheries Dept. III B, Room 421 d MAFF, Nobel House, 17 Smith Square, London SW1P 3JR; tél.: +44 20 7 238 6546; fax: +44 20 7 238 5721

Aspects marins de la Directive sur les habitats

Dans une affaire récente devant la Haute Cour au Royaume-Uni, le tribunal n'a pas donné gain de cause au Royaume-Uni qui demandait que la Directive de la CE sur les habitats s'applique au-delà des 12 miles nautiques prescrits dans la zone de 200 miles du Royaume-Uni. Le jugement de l'affaire soulevée par Greenpeace, a des conséquences importantes dans divers domaines.

Suite à la décision du Royaume-Uni de ne pas faire appel, on s'attend à ce que les aspects marins de la Directive sur les habitats soient appliqués davantage par d'autres Etats membres. Le Royaume-Uni devra dès lors démontrer qu'il peut parvenir à un niveau favorable de préservation de tous les récifs de coraux et les cétaqués, en particulier, avant l'octroi de licence pour l'exploitation offshore de pétrole.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à: M. Rob Gueterbock, Greenpeace UK, Canonbury Villas, London N1 2PN; tél.: +44 20 7 865 8100; fax: +44 20 7 865 8202; rob.gueterbock@uk.greenpeace.org

Approbation de nouvelles règles de financement structurel

En novembre 1999, les Ministres ont finalement approuvé les règles et dispositions précises qui régiront les mesures structurelles de la Communauté pour aider le secteur de la pêche, de 2000 à 2006. Les nouvelles règles comprennent une mesure spécifique visant à soutenir le secteur de la pêche de petite envergure et à fournir des capitaux pour des projets « collectifs » à l'appui de l'aménagement des pêches. Bon nombre de ces mesures, précédemment financées dans le cadre de l'Initiative de la Communauté, PESCA, sont aussi éligibles.

Les nouvelles règles concernent le Fond structurel pour les pêches – l'Instrument financier d'orientation de la pêche, IFOP. L'IFOP est distribué plusieurs fois par an par le biais de documents de programmation sectorielle ou régionale, qui sont approuvés par la Commission et les Etats membres. L'IFOP ciblera en

majeure partie ce que l'on appelle les « zones de l'Objectif 1 », mais d'autres zones en bénéficieront aussi. Quant aux projets se rapportant aux pêches dans les « zones de l'Objectif 2 », ils peuvent également être financés par le Fond européen de développement régional (FEDER), en particulier lorsque ces zones s'avèrent être des « régions dépendantes de pêches qui diminuent ».

Des programmes de dépenses définitifs pour l'IFOP doivent être approuvés d'ici l'été 2000, mais on s'attend à ce que cette échéance soit repoussée dans bien des cas. Les mécanismes conçus pour la distribution des fonds varieront en fonction des priorités de chaque pays. Les lecteurs sont priés de s'adresser au ministère pour la pêche de leur pays pour toute information complémentaire sur la manière dont les fonds IFOP seront ciblés et offerts à chaque Etat membre.

LA PRESERVATION DE LA NATURE ET LES PECHEES

Les fonds IFOP peuvent être utilisés de diverses façons, mais en réalité ils ne servent souvent que pour des projets d'infrastructure conventionnels. L'objet de l'atelier de l'IPPEE qui a eu lieu à Plymouth au Royaume-Uni en novembre 1999, était de créer des idées plus innovatrices à l'appui de la préservation de la nature et des pêches. Des exécutants, des administrateurs et des scientifiques ont assisté à cet atelier et le soutien financier a été assuré par la Commission européenne et English Nature.

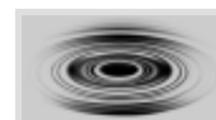
Le but de la réunion était d'informer les groupes concernés des opportunités que leur offre la nouvelle série de financement et de les encourager à accepter ces fonds pour les projets

concernant l'environnement, comme l'élaboration de projets d'aménagement des pêches, des primes d'encouragement pour ceux qui utilisent des pratiques plus durables, et le soutien de méthodes locales de traitement et de commercialisation qui ajoutent de la valeur aux pêches côtières durables.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à:

Paul Knapman, English Nature, Northminster House, Peterborough PE1 1UA; fax: +44 1733 48834; email: paul.knapman@english-nature.org.uk

Janet Dwyer, IEEP, Dean Bradley House, 52 Horseferry Road, London SW1P 2AG; fax: +44 20 7799 2600; email: jdwyer@ieeplondon.org.uk; www.ieep.org.uk



Le journal *El Anzuelo* est, bien entendu, une source d'informations indépendantes sur les pêches et l'environnement, mais son objectif est également de présenter différents points de vue à cet égard et de stimuler ainsi la discussion et le débat entre les divers acteurs. Si vous désirez répondre à un article publié dans ce numéro ou l'un des précédents, nous serions enchantés de recevoir vos observations.

POST-SCRIPTUM: LES COQUES ET LE GOLFE DU WASH

La lettre du lecteur concernant la pêche aux coques dans le golfe du Wash a suscité de nombreuses réponses (Destruction de la pêche durable de coques dans le golfe du Wash, en Angleterre, El Anzuelo, vol. 4, page de dos). Des commentateurs du Royaume-Uni ont écrit pour réfuter les déclarations faites dans l'article et présenter un autre point de vue possible de la pêche. Nous n'avons pas suffisamment de place pour imprimer le texte intégral de ces lettres, mais nous en citons ici quelques extraits importants:

■ Avant 1992, toute la pêche publique aux coques s'effectuait à la main. Il s'agissait au navire de pêche d'échouer sur le sable, puis à l'équipage de ramasser autant de coques que possible avant que la marée suivante ne remette le navire à flots. Pour ramasser des coques, ils se servaient de la méthode appelée « soufflage » qui consistait à jeter une ancre lourde, puis à faire tourner le moteur autour de l'ancre deux ou trois fois juste avant que le navire ne quitte le sable. Par beau temps, un pêcheur compétent pouvait réussir à souffler les coques hors du sable pour tomber dans des rigoles, ce qui simplifiait beaucoup le ramassage. Les écologistes ont difficilement accepté cette méthode, qu'ils estimaient nuisible aux plages du Wash a interdite par la suite.

Le 14 novembre 1988, de nouvelles lois émanant de Bruxelles sont entrées en vigueur. De par ces lois, le littoral est du golfe du Wash a effectivement été fermé à la pêche aux coques en interdisant la vente de coques aux consommateurs, sauf si elles étaient traitées de façon à être de

qualité supérieure à celle pouvant être obtenue dans les usines de traitement locales. Une Ordonnance similaire s'est rapidement ensuivie pour couvrir le littoral ouest. L'implantation de ce type d'usine, l'obtention d'une autorisation des Autorités de la santé et le fonctionnement de cette usine représentaient des coûts élevés qui ne se justifiaient pas sauf en cas d'approvisionnement continu en coques – exigence que, selon l'opinion, seuls les dragues pouvaient assurer. En conséquence, après maints débats, examens de conscience et discussions, la pêche à la drague pour le ramassage de coques a été autorisée à partir du 23 septembre 1987, avec une certaine appréhension dans le secteur des

pêches. Les coques sont connues pour avoir du mal à survivre: CEFAS a estimé que même dans une bonne année, la majorité ne réussit pas à atteindre l'âge de reproduction et qu'en période de mauvais temps pendant les mois d'hiver, le taux de mortalité avoisine les 90 à 95 pour cent.

Une autre politique a été introduite en 1995, en vertu de laquelle 30 pour cent seulement des stocks disponibles devaient être capturés dans une seule année. Ce concept, tout admirable qu'il soit n'a pas donné les résultats espérés, car en 1996, il ne restait guère de coques parmi les 7 100 tonnes qui avaient délibérément été laissées dans les sables en 1995. Ce phénomène était entièrement dû au mauvais temps pendant l'hiver 1995/96 et

aucunement la faute des dragues comme supposé.

Des enquêtes en mai ont montré que le nombre total de coques de taille commercialisable dépassait 13 000 tonnes. Les pourcentages de dégâts, causés à la fois par la capture et par le tamisage, ont été suivis en permanence pendant la saison de pêche et étaient sans cesse inférieurs au niveau normal acceptable de 10 pour cent.

C F Beach
Kings Lynn

■ En 1999, une étude scientifique a été lancée par le personnel de recherche du Comité conjoint des pêches dans les mers de l'Est (Eastern Sea Fisheries Joint Committee) (ESFJC), en vue d'évaluer les taux de dommages causés par la pêche à la drague aspiratrice. Cette étude se poursuivra en l'an 2000, mais pendant la saison des coques en 1999, les capitaines de navires ont été régulièrement informés de leurs taux de dommages et, à quelques exceptions près, ces taux étaient tombés au-dessous de 10 pour cent dès la deuxième semaine de la saison.

Les zones de pêche ont été inspectées fréquemment à marée basse. Il ne faisait aucun doute que les coques endommagées étaient une source de nourriture

inattendue pour les oiseaux, mais il n'y avait certainement aucune preuve de « dévastation ». Même les traces des dragues avaient été recolonisées par les coques après une ou deux marées.

Jusqu'à présent, personne n'a demandé une licence lui permettant de récolter à la main des coques pendant cette période additionnelle.

Tous les Comités des pêches en mer ont l'obligation de tenir compte des questions environnementales lors de l'élaboration de leur politique ou de la mise en application de lois ou réglementations locales; l'un de leurs membres au Comité est compétent en matière d'environnement. L'ESFJC et

'Les coques sont connues pour avoir du mal à survivre'

'Actuellement, plus de coques couvrent le golfe du Wash que les pêcheurs de longue expérience n'ont vues en un an durant leur vie'



L'Institute pour une Politique Européenne de l'Environnement (IPEE), Londres est un organisme indépendant spécialisé dans l'analyse et la promotion des politiques environnementales en Europe. Ses travaux sont axés en grande partie sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique communautaire de l'environnement. Par ailleurs, IPEE Londres est au premier plan de la recherche et de la mise en application de la politique notamment en ce qui concerne l'intégration des questions environnementales dans les autres politiques sectorielles.

Cette lettre d'information s'inscrit dans le programme de travail d'IPEE Londres sur les Mesures adoptées dans le cadre des politiques visant la gestion durable de la pêche, programme dont l'objet est d'identifier, de dégager et d'établir un consensus sur des approches alternatives, en vue d'exercer une influence sur la révision de la Politique commune de la pêche en 2002.

La lettre est financée par la Esmée Fairbairn Charitable Trust. Elle est diffusée gratuitement aux acteurs clés dans les Etats membres de l'Union européenne. Si vous souhaitez vous abonner à la lettre ou abonner d'autres personnes, veuillez remplir le formulaire ci-après et le faxer à IPEE Londres au +44 171 799 2600

Nom

Organisme

Adresse

l'industrie de la pêche ne peuvent expliquer pleinement ni la baisse des stocks de coques, ni leur reconstitution qui s'est ensuivie, mais ils sont décidés à travailler ensemble pour s'assurer que la pêche aux coques soit durable.

Actuellement, plus de coques couvrent le golfe du Wash que les pêcheurs de longue expérience n'ont vues en un an durant leur vie. En effet, les coques de un et de deux ans sont si nombreuses dans les sables que la classe d'âge 99 a eu du mal à s'ancrer quelque part et dans certains endroits, les coques se sont emparées des lieux traditionnels occupés par les moules.

**R M Gay – Deputy Clerk & Fishery Officer
Eastern Sea Fisheries Joint Committee**

■ Il semble que la majeure partie de l'article est contre la pêche aux coques à la drague. La majorité des pêcheurs à Lynn, dont les quelques anciens ramasseurs de coques à la main qui restent, admettent que la drague est un engin de pêche qui ne disparaîtra pas et certains s'en servent.

Il convient d'envisager des quotas pour les récoltes à la main, en particulier pendant la première partie de l'année, lorsque les pêcheurs de crevettes brunes peuvent subir de lourdes conséquences en raison de mauvaises captures; ces quotas leur offrirait une autre forme possible de pêche et assureraient également aux jeunes hommes un moyen financièrement viable d'entrer dans la pêche.

Notre mission consiste à édifier une pêcherie viable pour l'avenir et non pas à vivre dans le passé. Notre difficulté première actuellement est qu'on ne peut laisser les responsables des divers groupes – et ils sont plusieurs – ensemble dans la même pièce en toute sécurité.

**D Bunting
Kings Lynn**

Entre temps, nous avons reçu de Hollande cet intéressant commentaire:

■ Nous aimerions répondre à la lettre alarmante sur « la destruction des lits de coques durables dans le golfe du Wash » figurant dans le dernier numéro d'El Anzuelo. Aux Pays-Bas, la pêche aux coques est gérée par un plan d'aménagement. Ce plan est conçu par le secteur de la pêche aux coques en collaboration avec des scientifiques, des groupes pour la préservation de la nature et la

Direction des pêches, dans un cadre établi par le gouvernement. Même si cette politique d'aménagement en commun n'a pas tant été préparée pour arbitrer les conflits entre les pêcheurs que pour examiner les questions relatives à la préservation de la nature, nous sommes convaincus que, de par notre expérience, nous pouvons offrir au Comité des pêches en mer et aux pêcheurs du golfe du Wash quelques suggestions sur la manière de faire face aux difficultés décrites dans la lettre susmentionnée.

Dans le cadre de la politique sur la nature, des parties importantes des marécages intertidaux sont fermés à la pêche aux mollusques et crustacés, afin de protéger des habitats vitaux. En outre, les années où les stocks sont médiocres, 60 pour cent des besoins alimentaires moyens des oiseaux leur sont réservés et un quota est établi sur la pêche. Dans ce dernier cas, 1/17ème du quota total est attribué aux pêcheurs qui se servent d'un râteau à main dans les zones réservées.

Nous sommes convaincus que la politique d'aménagement en commun a profité à la fois au secteur de la pêche et à la préservation de la nature. Bon nombre des mesures prises répondent aux difficultés signalées dans le golfe du Wash, comme la surexploitation des stocks, les coquilles écrasées et endommagées, les conflits entre pêcheurs à propos des zones de pêche et l'attribution de coques de bonne qualité. Les points de vue de ceux qui s'intéressent à la préservation de la nature demeureront toujours légèrement différents à propos de la faisabilité de la pêche mécanique aux coques dans une zone de préservation de la nature, mais nous estimons que la pêche aux coques en Hollande et son plan d'aménagement est un bon exemple de pêche écologiquement et socialement durable. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

**Nathalie Steins
Dutch Fish Board
E-mail: nsteins@pvis.nl
Phone: +31(0)703369610**

**Jaap Holstein
Producers' Organisation Cockle Fishery
E-mail: kokkel@zeelandnet.nl
Phone: +31(0) 113330147
Web: www.kokkel.zeelandnet.nl**

Nous serions intéressés de recevoir d'autres informations ou observations concernant les questions et options pour un meilleur aménagement durable des pêches sensibles comme celles-ci.